

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 23-09-2011

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Laurent IMBERT, Alexandre COLIN, Jean-Marc NEGRIER, Christophe VILLEGGER, Henriette DUPINET

Excusé : Denis DERVIN

Absente : Hélène MAGRIT

Secrétaire de séance : Daniel DEBOURGES

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Demandes de subventions :**

Comme chaque année, il est nécessaire de programmer les demandes de subventions, notamment auprès du Conseil Général dans le cadre des CTD, mais également pour la DETR (Dotation d'équipement aux territoires ruraux). Comme évoqué lors des précédents conseils, il est proposé de présenter une demande pour la rénovation des gouttières sur les bâtiments communaux (mairie, écoles), ainsi que pour le crépi de la façade du PPM, le renouvellement de l'assainissement de Charbonnières pour la partie réseau, une demande sera également présentée à l'agence de l'eau Loire-Bretagne et enfin pour l'acquisition d'une sono pour la salle polyvalente.

Des devis sont en cours d'établissement pour la rénovation des bâtiments communaux et pour l'assainissement de Charbonnières.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'effectuer ces demandes

Dans les subventions, mais en dépenses, nous avons une demande de l'association Française des Myopathies qui nous est parvenue.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

- **Contrat de groupe DEXIA :**

L'ancien contrat de groupe pour le personnel arrivant à échéance au 31 décembre prochain, le centre départemental de gestion nous propose, après consultation, un nouveau contrat pour le remboursement des salaires en cas d'arrêt des agents.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ce nouveau contrat, et retient le niveau de franchise de 10 jours.

- **Achats et ventes de terrains :**

- Ventes :

Deux nouvelles demandes d'achat de portion de chemins nous sont parvenues concernant le secteur des Landes, sur la partie contigüe aux parcelles B 1610, 1613, 1614 et 1616.

- Achats :

La propriétaire de la parcelle AB 009, d'une contenance de 3139 m<sup>2</sup>, contigüe au lotissement de Gattebourg a fait savoir qu'elle serait disposée à vendre ce terrain.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter avec les réserves suivantes la vente de la portion de chemin : la commune devra pouvoir vendre la partie restante du chemin, situé en direction de Villeneuve, cette portion devenant par la suite enclavée, le prix est fixé à 1 € le mètre carré, les frais de bornage et de notaire étant à la charge des acquéreurs. Pour l'achat une étude de faisabilité va être demandée, afin de pouvoir faire une proposition de prix le plus juste en fonction des travaux nécessaires à la viabilisation.

- **Commission Intercommunales des Impôts directs :**

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2011, les communautés de communes ont obligation de créer une Commission Intercommunales des Impôts directs. La CDC du Haut Limousin a décidé que chaque commune membre devait proposer autant de noms qu'elles ont de conseillers communautaires pour siéger dans cette commission. Blanzac doit donc proposer 2 noms.

Après délibérations, le conseil municipal décide de proposer Daniel Debourges et Henriette Dupinet.

- **Taxe d'aménagement** :

La taxe locale d'équipement (TLE) va être supprimée au premier janvier prochain. Les services de l'Etat proposent de la remplacer par une nouvelle taxe d'urbanisme appelée Taxe d'Aménagement (TA), dont les modalités de calcul seront simplifiées

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour l'application de la taxe d'aménagement au taux de 1 %, ce taux étant le même que la précédente TLE.

- **Nomination de l'agent recenseur** :

Après l'annonce publiée, une seule candidature nous est parvenue, aussi après entretien le Maire propose de retenir la candidature de Mlle Christie Martinez pour cette opération qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2012.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition.

- **Tournée de territoire** :

Le théâtre du cloître propose une tournée de territoire pour la saison 2011-2012, avec deux spectacles au choix, et intitulée « Histoires d'hommes et de femmes », en février, ou en avril 2012. Le coût varie entre 1882 € et 2156 €, 70% des recettes de la billetterie revenant à la commune, et des aides pouvant par ailleurs être sollicitées auprès de la région.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas retenir de programmation, le coût étant jugé trop élevé, et suscitant peu d'intérêt auprès des habitants.

- **Questions diverses** :

- Cotisation CNFPT : Une loi propose la diminution du taux de cotisation de 0,1 point, passant de 1% à 0,9%. Cette baisse aura pour conséquence de diminuer les recettes de cet organisme de formation qui ne pourra plus proposer autant de sessions gratuites, et ne plus prendre en charge les frais de déplacement et de repas. Après délibérations, et sur proposition de l'association des maires, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter une motion visant à demander l'abrogation de cette loi.

- Une réunion de travail pour la carte communale aura lieu le 14 octobre à 14 heures, le dossier pourrait être déposé à la fin du mois.

- Travaux: Le parking de la salle polyvalente a été refait, la route de Gattebourg est en cours de réalisation. Les travaux d'aménagement pour les éco points sont effectués, leur transfert va avoir lieu lors d'une prochaine vidange des containers. La mise en conformité de l'auberge est en cours, l'ouverture étant prévue le 1<sup>er</sup> octobre.

- La société Paul Larédy de Saint Yrieix La Perche a déposé un colis de dégustation qui pourraient être offerts aux personnes âgées ne participant pas au repas. Les propositions de prix étant très intéressantes, le Conseil Municipal décide de retenir cette entreprise pour les colis de fin d'année.

- **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au 8 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22h30.